

<p>COMPTE RENDU Conseil de Communauté du 3 juin 2009 à 18h00 Maison du Lembron</p>

Commune	Prénom	Nom	Présent/ Excusé/ Absent
ANTOINGT	Hubert	BORY	Présent
	Chantal	ROUSSEL	excusée
	Emmanuel	GONTHIER	Présent
BEAULIEU	Jean-Paul	BERNARD	Présent
	Louis-Pierre	JINGAND	Présent
	Dominique	MOUNIN	excusé
BERGONNE	Patricia	BARBECOT	Présent
	Christian	BARDIAU	Présent
	Lucien	OTTAVI	□
BOUDES	Thierry	LOOS	Présent
	Gérald	BOULOC	excusé
	Carole	ALBIZZI	□
CHALUS	Alain	OLLE	Présent
	Bruno	RALET	excusé
	Michèle	BOURGNE	Présent
CHARBONNIER LES MINES	Pascal	BERTHELOT	Présent
	Nicole	LESAIN	Présent
	Denis	RIGAUD	Présent
	Hélène	MESTRE	Présent
COLLANGES	Jean-Claude	MERLE	excusé
	François	QUEFELEC	excusé
	Lydie	VAISSAIRE	excusé
GIGNAT	Jean-Louis	BESSON	excusé
	Marius	SAIGNIE	Présent
	Michelle	SATURNIN	Présent
LE BREUIL SUR COUZE	Guy	BOURGNE	Présent
	Jérôme	BARBINI	□

Commune	Prénom	Nom	Présent/ Excusé/ Absent
LE BREUIL SUR COUZE	Nicole	ESBELIN	Présent
	Alain	IVORRA	Excusé
MAREUGHEOL	Gérard	ROBICHON	Présent
	Alain	LAURUT	Présent
	Alain	VEDEL	excusé
MORIAT	Gilles	ROCHA	Présent
	Denis	LEGENDRE	Présent
	Sophie	DAVID	Présent
NONETTE	Pierre	RAVEL	Présent
	Maurice	BERNARD	Présent
	Leslie	BRENIAUX	□
ORSONNETTE	Jean-Pierre	GUEUGNOT	Présent
	Jacqueline	NICHON	Présent
	Thierry	FILLIOL	□
ST GERMAIN LEMBRON	René	ROUX	Présent
	François	BOURG	Présent
	Joëlle	LAGADEC	Présent
	Georges	AGNESE	Présent
ST GERVAZY	Serge	BARTHOMEUF	Présent
	Philippe	AUZAT	Présent
	Baptiste	LEGENDRE	□
VICHEL	Freddie	PIERZCHALA	Présent
	Roland	CHABRIER	excusé
	Marie Laure	POULOSSIER	□
VILLENEUVE LEMBRON	Véronique	LEROY	□
	Jacques	ULRICH	□
	Karen	DUPIN	□

Monsieur le Président est saisi d'une demande d'une association de Charbonnier les Mines qui demande la possibilité d'avoir un temps de parole avant le début du conseil pour présenter l'association et son action;

Le président donne la parole à Mme Maguy GEDREZAK, présidente de l'association. ADEVAL, cette association comprend 42 adhérents et à vue le jour en liaison avec les interrogations que suscite sur certaines communes le projet de création d'une carrière à Beaulieu. L'association est contre ce projet qui lui apparaît comme « nuisible pour le cadre de vie des habitants et néfaste pour le site archéologique situé à proximité immédiate ».

L'association rappelle que par le passé, la communauté de communes à émis un avis lors de la mise en œuvre d'autres projets de carrières sur le territoire (Vichel, SaintGervazy...), notamment au titre de la compétence économie.

La présidente informe que l'association fera tout ce qui lui est possible pour voir ce projet abandonné, et remercie le président et l'assemblée pour le temps le parole accordé.

Le Corum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Appel des membres présents et mettre aux voix du compte rendu du 24 mars 2009 et du 27 avril 2009

Le président met au voix le compte rendu du 24 mars 2009, celui-ci n'amenant pas de remarque des délégués, il est approuvé à l'unanimité.

Le président met au voix le compte rendu du 27 avril 2009, celui-ci n'amenant pas de remarque des délégués, il est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Contrat de restauration service de portage de repas : lancement de la consultation et autorisation au président par le biais de la CAO de retenir le prestataire ;
2. Convention avec l'Ophis, logement rue Pakowski.
3. Validation du règlement du service de portage de repas.
4. Service enfance Jeunesse : Tarifs séjours ados été 2009, organisation et fonctionnement des garderies périscolaires à la rentrée 2009/2010.
5. Réajustement du plan de financement du projet de quartier commercial à Charbonnier les Mines,
6. Recrutement d'un prestataire pour l'étude commerciale(refus de la CCI de faire l'étude en blanc).
7. Vote des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité,
8. Etude pour la création d'un village artisanale sur la ZAC des Coustilles,
9. Contentieux : autorisation générale faite au président pour ester en justice en cas de nécessité.

10. Contentieux Parc de Chavroche : Appel dans le cadre de la 2nde DUP de Chavroche, autorisation pour la communauté de Communes et autorisation spécifique pour l'EPF Smaf.
11. Convention d'entretien de la Halle d'accueil de l'ENS de la Vallée des Saints avec la commune de Boudes.
12. Gestion du personnel : renouvellement des contrats de travail, stagiairisation et remplacement congés maternité.
13. Vote du taux de TEOM
14. Demande de subvention de l'association « les amis de Mareugheol et de son Fort »,
15. Demandes de subventions associations sportives et culturelles du territoire.
16. Adduction d'eau potable sur la Zone des Coustilles, demande de participation de la commune par fond de concours.
17. Prise de compétence développement éolien.
18. Décisions modificatives
19. Questions diverses.

Le Président propose que soient rajoutés à l'ordre du jour du conseil les points suivants en questions diverses :

- Courrier au sous-préfet par rapport aux demandes de DGE.
- Acceptation par la communauté de communes de la cession par la commune de Saint Germain Lembron des parcelles nécessaires à l'emprise de l'opération de création de logements sociaux rue Saint Clément.
- Convention avec la commune de Saint Germain Lembron dans le cadre de l'opération de restauration de logements rue Saint Clément.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le conseil accepte la proposition du président.

Au vu de la densité de l'ordre du jour du conseil de ce soir, Monsieur le président propose que les différents points soient abordés dans un ordre différent de celui annoncé par la convocation.

Concernant les demandes de DGE, le président donne lecture d'un courrier adressé par le Conseiller Général, Maurice Mestre, suite à son entrevue avec le sous préfet. Certaines communes ont par ailleurs déjà répondu, il est proposé de faire une lettre commune signée par le Président de la communauté de communes pour faire connaître le mécontentement des élus, en particulier sur la forme de la réponse du sous-préfet aux élus.

Le conseil accepte la proposition du président.

Présentation de **Mademoiselle Florence Poissonnier** qui a rejoint l'équipe de la Maison du Lembron depuis le 04 mai dernier, elle assure au sein de la communauté de communes le poste de chargée de mission dans les domaines de l'environnement-développement durable, du cadre de vie-logements et du tourisme.

Service à la personne :

1. Contrat de restauration service de portage de repas : lancement de la consultation et autorisation au président par le biais du bureau et de la Commission d'Appel d'Offre de retenir le prestataire :

Le portage de repas est actuellement assuré par la communauté de communes par le biais de la société ATC, située au Breuil sur Couze.

Le contrat de restauration actuel a été reconduit pour la troisième fois l'an dernier il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle consultation d'ici le mois de septembre 2009.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Conseil Communautaire pour lancer la consultation relative à la fourniture de repas pour le service de portage de repas à domicile.

Il demande l'autorisation du Conseil pour que le bureau et la commission Appel d'Offres retienne le prestataire.

Le cahier des charges relatif à la consultation a été réalisé, cette consultation simple aura lieu courant juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le lancement de la consultation,

CHARGE le Bureau et la Commission d'Appel d'Offres de retenir le prestataire et d'en informer le conseil communautaire.

2. Validation du règlement du service de portage de repas.

Dans le cadre de la professionnalisation du service de portage de repas à domicile et du partenariat instauré entre la communauté de communes et le CLIC, un règlement a été élaboré afin de satisfaire au mieux le service. Ce document remis à chaque bénéficiaire du service est un contrat moral qui reprend les droits et obligations de chacune des parties. La commission en charge de ce dossier et les membres du bureau n'ayant pas émis d'observations particulières, le président propose de le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la validation de ce règlement,

CHARGE le président de son application.

Logement cadre de vie

3. Convention avec l'Ophis, logement rue Pakowski.

Dans le cadre de l'opération de création de logements sociaux, qui va débiter rue Pakowski à Saint Germain Lembron, il est nécessaire de signer une convention avec l'opérateur qui se charge d'une partie de la mission pour le compte de la communauté de communes à savoir :

- la partie Espaces Verts et VRD,
- la partie qui concerne le pigeonnier destiné à réaliser un espace d'information touristique

Pour cette mission, l'Ophis ne demande pas de rémunération, mais la convention doit permettre à la communauté de communes de faire valoir ses droits pour les subventions attribuées, notamment dans le cadre de la DGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique avec l'Ophis pour assurer la consultation et le suivi des travaux de VRD et d'Espaces Verts ainsi que pour la partie aménagement du pigeonnier à proximité du site.

4. Acceptation par la communauté de communes de la cession des parcelles pour l'opération de création de logements sociaux « rue Saint Clément à Saint Germain »

Dans le cadre de l'opération de création de logements sociaux, rue Saint Clément à Saint Germain Lembron, la commune de Saint Germain par délibération du 27 mars 2009, a accepté la cession à titre gracieux des parcelles suivantes : F 604, F 605, F 606, F 607, F 608, F 610, F 611, F 612, F 614, F 616, F 1345.

La communauté de communes doit donc délibérer à son tour pour accepter cette cession et supporter les frais de notaire afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

ACCEPTE la cession à titre gracieux, par la commune de Saint germain Lembron, des parcelles énoncées ci dessus pour la réalisation d'une opération de création de logements sociaux, DIT que les frais de notaire afférents seront pris en charge par la communauté de communes.

5. Convention avec la commune de Saint Germain Lembron dans le cadre de l'opération de restauration de logements rue Saint Clément pour le passage des réseaux

La commune de Saint Germain a sollicité la communauté de communes pour une servitude de passage dans le cadre du projet de création de logements sociaux rue Saint Clément.

La convention autoriserait la commune de St Germain à raccorder un de ses usagers au réseau intercommunal d'assainissement créé à l'occasion de la réalisation des logements sociaux de la Rue St Clément et par ce biais le raccorder au réseau communal. Il s'agit en fait d'une « servitude de passage sur le réseau intercommunal pour se raccorder au réseau communal. A l'inverse la communauté de communes se réserve le droit d'intervenir chez ce particulier pour l'entretien du réseau intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la convention avec la commune et crée par ce biais une servitude de passage, AUTORISE le président à signer cette convention et à veiller à son execution.

6. Convention d'entretien de la Halle d'accueil de l'ENS de la Vallée des Saints avec la commune de Boudes.

La communauté de communes a construit une Halle d'accueil sur la commune de Boudes, en liaison avec le site ENS de la Vallée des Saints. Ce bâtiment est en phase d'achèvement, bâtiment et espaces verts. Cet aménagement apporte non seulement un lieu de stationnement agréable pour les visiteurs du site ENS, mais aussi des toilettes, point d'eau et jeux pour enfants pour les randonneurs et les habitants de la commune.

Une convention doit être rédigée entre la commune de Boudes et la Communauté de communes afin d'assurer l'entretien de ce site.

La communauté de commune propose de réaliser les gros travaux d'entretien (entretien du bardage...) et de taille d'arbres et souhaite que la commune s'occupe de l'entretien et de la tonte courante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le principe de convention tel que présenté ci-dessus, DEMANDE au président de rédiger la dite convention, AUTORISE le président à la signer et le Charge de sa mise en oeuvre.

7. Demande de subvention de l'association « les amis de Mareugheol et de son Fort ».

L'association « Les amis de Mareugheol et de son fort, par le biais de sa Présidente, a sollicité la communauté de communes pour l'obtention d'une subvention de 3000 euros en vue de participer à la restauration d'une loge du Fort.

Au vu de cette demande, et des différentes rencontres effectuées avec l'association, la commune, le conseil général du puy de Dôme et le conseil Régional, seul un projet d'envergure avec un portage par la communauté de communes pourrait permettre de solliciter des subventions conséquentes.

Dans cette optique et si elle décide de se positionner en ce sens, la communauté de communes devrait obtenir la maîtrise foncière sur une partie du Fort et particulier sur la face nord.

Le président propose donc de soumettre l'attribution d'une subvention à la possession des parcelles, une discussion pourrait avoir lieu en ce sens avec la Présidente de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

AUTORISE le Président a faire une proposition dans ce sens à la présidente de l'Association.

Jeunesse:**8. Service enfance Jeunesse : Tarifs séjours ados été 2009, organisation et fonctionnement des garderies périscolaires à la rentrée 2009/2010.**

- Organisation des séjours pendant les vacances d'été : Tarifs séjours ados été 2009 : deux séjours sont organisés cette année par la communauté de communes :
- **séjours Cinéma à Blesle** du 13 au 17 juillet 2009 Nb de jeunes 12: 120€
 - (coût réel pour la cclva 145 €/enfant) soit 1740 €uros plus 100 €uros pour les 2 animateurs.
- **séjour Karting à Yssingeaux** du 19 au 24 juillet 2009 Nb de Jeunes : 12 : 350€
 - (cout réel pour la cclva 600€/enfant) soit 7200 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE les tarifs des séjours,
AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à leur mise en oeuvre.

- Fonctionnement des Accueils périscolaires à partir de la rentrée 2009/2010.
 La commission Jeunesse a travaillé pendant l'année scolaire à la mise en œuvre de la politique tarifaire à appliquer à partir de la rentrée scolaire 2009/2010.

- Tarifs « Accueil Périscolaire » pour la rentrée 2009/2010

	QF inf à 430	Entre 430 et 600	Sup à 600
Tarif en € par trimestre	20€	24€	32€
Evaluation du coût/h (1h le matin et 2h le soir)	0,14€/h	0,16€/h	0,22€/h
Moins de 8 jours de Garderie sur le trimestre			
	QF inf à 430	Entre 430 et 600	Sup à 600
Tarif en € à la journée	2€50	3€	4€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la mise en oeuvre de ces nouveaux tarifs à compter de la rentrée 2009/2010,
CHARGE Monsieur le Président de faire appliquer ces nouvelles dispositions.

- Horaires :

La commission Jeunesse après validation du Bureau, propose d'uniformiser les horaires d'accueil des différentes garderies périscolaires sur l'ensemble des sites, à savoir : 7h00 – 8h30 et 16h30 – 19h00.
 Les délégués communautaires ne pensent pas que cette uniformisation soit nécessaire sur tous les sites, la question est donc ajournée et les adaptations d'horaires se feront si besoin après une concertation avec les communes concernées.

Information : Etude sur la mise en place d'un RAM intercommunal : la commission « Enfance Jeunesse » va visiter le RAM « Auzon communauté » le mardi 16 juin à 14h.

9. Demandes de subventions associations sportives et culturelles du territoire.

La commission jeunesse propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nom	Siège	Total
Club Lembronnais de Gymnastique	St Germain Lembron	25
Etoile Sportive St Germinoise	St Germain Lembron	75
Ecole de musique de la Fanfare de St Germain Lembron	St Germain Lembron	9
Judo Club	St Germain Lembron	49
Karaté Club du Val d'Allier	St Germain Lembron	22
Ecole de Danse de Brassac les Mines Antenne de St Germain	Brassac les Mines	38
ESSG Section Tennis	St Germain Lembron	39
Pétanque du Lembron	St Germain Lembron	8
Total		265

Proposition de subvention de la CCLVA: 10€ par jeune soit 2650€uros

Gestion du personnel:**10. Gestion du personnel : renouvellement des contrats de travail, stagiarisation et remplacement congés maternité.****- Renouvellement du contrat de travail des animatrices périscolaires :**

Monsieur le président rappelle que les contrats du personnel intervenant dans le cadre de la garderie périscolaire de Saint Germain Lembron arrivent à échéance fin août. Il propose de renouveler ces contrats dans les dispositions suivantes :

- Mme Galai Christine contrat du 01 septembre 2009 au 31 août 2010 à raison de 36h par mois indice Brut : 297 indice majoré : 290, plus 10% de Congés Payés et le régime indemnitaire.
- Mme Gatinois Nathalie contrat du 01 septembre 2009 au 31 août 2010 à raison de 49,5h par mois indice Brut : 297 indice majoré : 290, pour la garderie et 26, 50 h pour le portage de repas , plus 10% de Congés Payés et le régime indemnitaire.

- Renouvellement du contrat de travail de l'intervenant musique :

Le contrat de travail d'intervenant musique dans les écoles, arrive à échéance le 31 août 2009, Monsieur le Président propose de renouveler cet emploi dans les conditions suivantes :

Durée = 1 an, du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010,

Temps de travail = 35h/semaine

Rémunération = échelle 1 échelon 1 IB 320 IM 306, plus le supplément familial de traitement, et les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

**APPROUVE le renouvellement de ces contrats tels que présentés ci-dessus,
Autorise le président à les signer et à veiller à leur application.**

- Stagiairisation et remplacement congé maternité :

Mlle Florie Chapuis est lauréate du concours d'attaché territorial, un poste d'attaché existe actuellement à la communauté de communes.

Monsieur le président propose de stagiairiser Mlle Chapuis sur ce poste à compter du 1^{er} juillet 2009, suivant les modalités d'échelon et de rémunération correspondant à son contrat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la stagiairisation de Mlle Florie Chapuis à partir du 1^{er} juillet 2009

Mlle Florie Chapuis sera en congé maternité du 17 septembre 2009 au 7 janvier 2010, Monsieur le président propose de procéder à son remplacement pendant cette période.

Pour les besoins du service, il semble pertinent de recruter un agent à compter 17 août 2009 au 15 janvier 2010, soit 5 mois, sur un contrat de type CDD pour besoin occasionnel, avec une rémunération au premier échelon de la grille des attachés.

Le profil recherché est un généraliste avec des connaissances en économie, il assurera notamment le suivi des dossiers économiques et le bilan du CLD, ses missions pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE le recrutement d'un agent dans les conditions ci dessus présentées,**
- **AUTORISE le Président à procéder à ce recrutement.**

Monsieur Legendre demande à pouvoir faire partie du comité de recrutement qui procèdera à la sélection du candidat pour le poste mentionné ci-avant. Cette demande est validée par la Conseil de Communauté.

Administration générale Finances:

11. Vote du taux de TEOM

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté chaque année par la Communauté de Communes sur les bases de l'appel de fond sollicité par le SICTOM Issoire Brioude. En 2005, il avait été décidé de lisser les taux pour une période de 5 ans afin d'arriver en 2009 à un taux unique sur le Lembron Val d'Allier.

Pour 2009 :

- Vu les éléments fiscaux transmis par la Trésorerie Générale et notamment le montant des bases ;
 - Vu le montant de TEOM sollicité par le SICTOM Issoire Brioude pour l'année 2009 et s'élevant à 750 105€;
 - Vu la décision prise en 2005 de lisser sur 5 ans le taux de TEOM pour le territoire ;
- Propose d'appliquer le taux de TEOM suivant pour l'année 2009 :

	BASES Prév.	Taux	Produit
ANTOINGT	198 007€	15,10 %	29 899 €
BEAULIEU	272 675€	15,10 %	41 174 €
BERGONNE	177 130€	15,10 %	26 747 €
BOUDES	183 769€	15,10 %	27 749 €
LE BREUIL/ COUZE	688 984€	15,10 %	104 037 €
CHALUS	112 018€	15,10 %	16 915 €
CHARBONNIER LES M.	558 220€	15,10 %	84 291 €
COLLANGES	106 313€	15,10 %	16 053 €
GIGNAT	166 630€	15,10 %	25 161 €

	BASES Prév.	Taux	Produit
MAREUGHEOL	122 897€	15,10 %	18 557 €
MORIAT	208 788€	15,10 %	31 527 €
NONETTE	226 108€	15,10 %	34 142€
ORSONNETTE	161 718€	15,10 %	24 419 €
ST GERMAIN L ^{ON}	1 328 471€	15,10 %	200 599 €
SAINT GERVAZY	192 482€	15,10 %	29 065 €
VICHEL	165 706€	15,10 %	25 022 €
VILLENEUVE L ^{ON}	97 672€	15,10 %	14 748 €
TOTAL	4 967 588 €	15,10% (taux moy)	750 105 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE les taux de TEOM pour l'année 2009

12. Décisions modificatives

Les décisions modificatives suivantes doivent être prises au niveau du budget principal. Ces décisions concernent uniquement des modifications d'affectations demandées par le trésorier.

Budget principal :

Section	Opération	Ordre	Article	Intitulé	Montant BP	DM
Investissement	N°103 – ZAC de Chavroche	Dépenses	2313	Travaux SIEG	30 000 €	- 10 000 €
			2313 041	Opération d'ordre	0 €	+ 10 000 €
Investissement	N°111 – Vallée des Saints	Dépenses	2031	Étude	75 000€	- 50 000 €
			23 12	Travaux	72 000€	+ 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE ces décisions modificatives.

13. Ouverture d'une ligne de trésorerie

La mise en oeuvre de gros projets d'investissement ont entraîné des dépenses importantes pour la collectivité pour lesquels les recettes ne seront versées que dans quelques semaines, (voir quelques mois).

Exemple : Bâtiment d'accueil à Boudes : 240 000€uros de travaux de payés et attente d'une subvention de 180 000€uros).

Après prise de conseil auprès du percepteur, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros sur 12 mois semble une sécurité pour faire face aux dépenses courantes.

Le président demande donc l'autorisation de consulter différentes banques et de retenir en accord avec les membres du bureau la meilleure proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de Trésorerie,
CHARGE LE Président de consulter les banques pour cette prestation,
AUTORISE le président, en accord avec la bureau, à retenir la meilleure proposition et à se charger de son exécution le cas échéant.

Economie:

14. Réajustement du plan de financement du projet de quartier commercial à Charbonnier les Mines.

En raison des modifications des conditions d'octroi de certaines subventions et au vu des réajustements financiers (diminution du prix du foncier + abandon du portage du four à pain par la Communauté de Communes), une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération du 27 avril 2009 doit être prise afin d'arrêter ce nouveau plan de financements afin de procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes :

Dépenses		€ HT	%	Recettes		€ HT	%
1.	Foncier	50 000	8,2	1.	Conseil Général	115 000	13,8
2.	Etudes et Maîtrise d'oeuvre	92 911	10,9	2.	Conseil Régional (FRADDT)	183 867	22,0
2.1.	Maîtrise d'oeuvre	75 371	8,8	3.	Etat (FISAC)	250 728	30,0
2.2.	Contrôle technique	6 540	0,8	4.	Europe (FEDER)	15 000	1,8
2.3.	Mission SPS	6 000	0,7	5.	Etat (DDR)	104 013	12,4
2.4.	Mission géotechnique	2 000	0,2	6.	Communauté de Communes	167 152	20,0
2.5.	Autres études	3 000	0,4				
3.	Travaux	689 850	80,6				
	lot 01 : démolitions gros oeuvre	247 800	29,0				
	lot 02 : enduits de façades	14 700	1,7				
	lot 03 : charpente bois	25 200	2,9				
	lot 04 : couverture zinguerie	26 250	3,1				
	lot 05 : etancheite	21 000	2,5				
	lot 06 : menuiseries extérieures	37 800	4,4				
	lot 07 : menuiseries intérieures	10 500	1,2				
	lot 08 : plâtrerie peinture	58 800	6,9				
	lot 09 : carrelage faïences	25 200	2,9				
	lot 10 : plomberie sanitaire	24 150	2,8				

	lot 11: chauffage ventilation	84 000	9,8			
	lot 12 : électricité / chauffage électrique	35 700	4,2			
	lot 13 : vrd – espaces verts :	78 750	9,2			
4.	Autres frais (publicité marchés publics, reprographie DCE...)	3 000	0,4			
	TOTAL	835 761	100,0	TOTAL	835 761	100,0

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement ;
- **CHARGE** Monsieur le Président, de déposer les demandes de subventions auprès des financeurs.

15. Recrutement d'un prestataire pour réaliser les deux études commerciales en blanc, relatives au projet de quartier commercial

Dans le cadre du projet de création d'un quartier commercial à Charbonnier, il est indispensable d'étudier en amont la faisabilité des projets d'installation des activités projetées : tabac-presse-alimentation, boulangerie, bar-restaurant, salon de coiffure.

Ces études sont indispensables pour pouvoir procéder aux demandes de financements. La Chambre de Commerce et d'Industrie a réalisé l'étude concernant l'épicerie dont le porteur de projet est identifié. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a, quant à elle, réalisé l'étude concernant la boulangerie avec un porteur de projet identifié. En revanche, les Consulaires ne s'estiment pas en capacité de réaliser les études commerciales concernant le salon de coiffure et le bar-restaurant pour lesquels, les porteurs de projets ne sont pas encore identifiés.

La Communauté de Communes doit donc faire appel à un prestataire privé afin qu'il réalise ces études commerciales en blanc. Une délibération doit donc être prise afin d'autoriser le Président à faire appel à un prestataire d'études retenu après une consultation de marché public et, afin d'arrêter le plan de financement pour procéder à la demande de financement auprès du Conseil Général :

Dépenses	€HT	%	Recettes	€HT	%
Etudes de faisabilité commerciale :	4 300	100	Conseil Général	2 150	50
- projet d'installation d'un salon de coiffure			Communauté de Communes	2 150	50
- projet d'installation d'un bar-restaurant					
Total	4 300	100	Total	4 300	100

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté (1 abstention, 29 voix pour):

- **AUTORISE** le Président à engager une consultation de marché public afin de retenir un prestataire qui puisse réaliser ces études ;
- **CHARGE** Monsieur le Président, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

16. Vote des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité.

ZAC des Coustilles :

La Communauté de Communes est liée à la SEAU par deux contrats de concession d'aménagement :

- la concession de la ZAC du Pré de Chavroche,
- la concession de la ZAC des Coustilles.

Conformément aux obligations de ces contrats de concessions, la Communauté de Communes doit chaque année, voter les Comptes Rendus Administratifs à la Collectivité (CRAC) tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.

Dans ce cadre, la SEAU est venue présenter le CRAC de la ZAC des Coustilles à la Commission Economique du 18 mai dernier, en voici les éléments généraux :

- Concession d'aménagement : signée le 15 janvier 2005 et expirant le 15 janvier 2017
- Surface totale d'opération : 32 ha.
- Phase 1 d'aménagement : 13 ha.
- Dépenses réalisées au 31/12/08 : 637 000 € (162 000 € d'acquisitions foncières, 48 000 d'études, 305 000 de travaux et maîtrise d'œuvre, 17 500 € de frais financiers, autres : 104 500 €)
- Point sur les travaux au 1^{er} juin : l'ensemble des travaux de la tranche ferme de la phase 1 sont sur le point de se terminer.
- Perspectives de commercialisations : à ce jour, la Communauté de Communes dispose de deux contacts sérieux aux projets bien avancés et espèrent concrétiser les ventes d'ici la fin d'année.
- Emprunts et avances : Comme délibéré au Conseil de Communauté du mois de décembre 2008, la SEAU a contracté un emprunt afin de supporter cette opération d'aménagement. Lors de ce Conseil, la Communauté a voté l'octroi d'une avance remboursable de 100 000 euros pour un versement en 2009. Toutefois, au vu du rythme de commercialisation, la Communauté de Communes devrait être appelée à se prononcer sur le versement d'une nouvelle avance dans le début d'année 2010 pour des raisons de trésorerie à court terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire (3 abstentions, 27 voix pour) :

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2008 présenté par la SEAU correspondant au programme de la ZAC des Coustilles à Saint-Germain Lembron.

Suite à des questionnements, le Président explique que la commercialisation (et la prospection d'entreprises) de la ZAC des Coustilles doit être maintenue dans le cadre défini par la délibération du 2 décembre 2008 et en adéquation avec la positionnement de principe pris par le Conseil de Communauté du 27 avril 2009 quant à la possibilité d'installation d'une surface commerciale avec station service.

Quant à la commercialisation de la ZAC, il est précisé que, jusqu'à officialisation des ventes, par respect pour les porteurs de projets et afin de ne pas risquer de compromettre leurs chances d'installations, la Communauté de Communes doit assurer aux porteurs de projets potentiels la confidentialité.

ZAC du Pré Chavroche :

La Communauté de Communes est liée à la SEAU par de deux contrats de concession d'aménagement :

- la concession de la ZAC du Pré de Chavroche,
- la concession de la ZAC des Coustilles.

Conformément aux obligations de ces contrats de concessions, la Communauté de Communes doit chaque année, voter les Comptes Rendus Administratifs à la Collectivité (CRAC) tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.

Dans ce cadre, la SEAU est venue présenter le CRAC de la ZAC du Pré de Chavroche à la Commission Economique du 18 mai dernier, en voici les éléments généraux :

- Concession d'aménagement : signée le 15 janvier 2005 et expirant le 24 janvier 2013.
- Surface totale d'opération : 1.75 ha.
- Dépenses réalisées au 31/12/08 : 462 500 € (32 500 € d'acquisitions foncières, 25 000 € d'études, 354 000 € de travaux et maîtrise d'œuvre, 14 300 € de frais financiers, autres : 36 700 €)
- Point sur les travaux au 1^{er} juin : les travaux sont réalisés à environ 90 % mais sont stoppés en raison du contentieux juridique en cours (affaire Beaugeaix-Fledmann)
- Perspectives de commercialisations : à ce jour, la Communauté de Communes ne peut émettre de perspectives sur l'avenir et doit attendre la fin de la procédure juridique afin de savoir si elle doit restituer les terrains déjà acquis et verser des indemnités aux propriétaires.
- Avance : la Collectivité avait procédé au versement d'une avance remboursable de 100 000 à la SEAU en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2008 présenté par la SEAU correspondant au programme de la ZAC du Pré Chavroche au Breuil-sur-Couze.

17. Etude pour la création d'un village artisanale sur la ZAC des Coustilles,

Le Conseil de Communauté du 9 juillet 2008 s'était déjà prononcé sur la nécessité de réaliser une étude d'opportunité sur la création d'immobilier d'entreprises sur ces Zones d'Activités. Après une analyse plus approfondie, la Commission Economique et la Comité de suivi de la ZAC des Coustilles proposent au Conseil d'orienter plus spécifiquement cette étude sur la ZAC des Coustilles et, de réfléchir à un concept sous forme de regroupement type « village d'entreprises ».

Il est envisagé de mener une étude de faisabilité pour la création d'un village d'entreprises industrielles sur la ZAC des Coustilles. Cette étude comprendrait une analyse de marché ainsi qu'une analyse technique et financière (niveau Avant-Projet Détaillé). Le plan de financement de cette étude serait le suivant :

Dépenses	€ HT	%	Recettes	€ HT	%
Etude de faisabilité pour la création d'un village d'entreprise sur ZAC des Coustilles	20 000	100	Conseil Général	10 000	50
			Conseil Régional (Auvergne + éco)	6 000	30
			Communauté de Communes	4 000	20
Total	20 000	100	Total	20 000	100

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à engager une consultation de marché public afin de retenir un prestataire qui puisse réaliser cette étude ;
- **CHARGE** Monsieur le Président, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

18. Contentieux : autorisation générale faite au président pour ester en justice en cas de nécessité

Dans le cadre du contentieux en cours sur la ZAC du Pré de Chavroche, le Conseil de Communauté doit régulièrement se prononcer afin de savoir s'il souhaite poursuivre l'affaire en justice. Les réunions du Conseil de Communauté ne peuvent pas toujours avoir lieu dans les délais imposés par les juridictions. Afin de palier cette difficulté, il serait préférable de donner, de façon générale, délégation au Président d'ester en justice. Ceci n'empêcherait pas le Conseil de Communauté de se prononcer lors de chaque étape mais permettrait au Président de déposer les mémoires de défense dans les temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des voix :

- **DONNE délégation générale, au Président, d'ester en justice au nom de la Communauté de Communes.**

19. Contentieux Parc d'Activités du Pré de Chavroche

Par délibération prise en date du 9 juillet 2008, le Conseil autorisait Monsieur le Président à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Clermont-ferrand dans le cadre de l'affaire Beaugeix-Feldman, consorts Mouchet relative à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du 6 mai 2008 (2^{ème} DUP).

Par jugement en date du 10 mars 2009, cet arrêté de DUP était annulé par le Tribunal Administratif. Cette décision est contestable puisque s'appuie sur une analyse erronée du nombre de terrains d'activités disponibles sur le territoire du Lembron val d'Allier. Il apparaîtrait de ce fait nécessaire de saisir la Cour d'Appel de Lyon afin de défendre le positionnement de la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE de faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 10 mars 2009 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à saisir la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de cette affaire ;**
- **HABILITE Monsieur le Président à approuver tout mémoire et correspondance, et plus généralement, à procéder à toute démarche, dépense et formalité utiles dans cette procédure notamment pour ce qui concerne la représentation de la Communauté de Communes par un avocat et si nécessaire, à se pourvoir en cassation ;**
- **DONNE MANDAT à l'EPF Smaf à qui elle a confié cette mission de DUP, afin qu'il saisisse également la Cour Administrative d'Appel de Lyon.**

20. Adduction d'eau potable sur la Zone des Coustilles, demande de participation de la commune par fonds de concours.

La Commune de Saint-Germain, par courrier du 19 mai 2009, sollicite un fonds de concours de la Communauté de Communes pour l'alimentation et le renforcement en eau potable de la ZAC des Coustilles.

Après examen de cette demande, les membres du Bureau proposent que la Communauté de Communes finance la partie de travaux relative à la ZAC à hauteur de l'aide qu'aurait attribuée l'Agence de l'Eau s'il ne s'agissait pas d'une zone d'activités. Dans ce cadre, il y a nécessité de bien distinguer la part des travaux uniquement liée à la ZAC et la part desservant des habitations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté (3 voix contre, 27 voix pour) :

- **VALIDE le principe de l'octroi d'un fonds de concours dans les conditions évoquées ci-avant en précisant que le montant définitif ne pourra être arrêté que dès lors que les arrêtés des cofinanceurs auront été reçus.**

Environnement Développement Durable:

21. Prise de compétence développement éolien.

Des communes ont dorénavant et déjà été sollicitées par des entreprises pour créer une Zone de Développement Eolien or il est difficile pour une commune isolée de suivre une telle étude. De plus, la création d'une telle zone impacte tout le territoire de la Communauté de Communes et il est nécessaire que chacun puisse être consulté avant toute décision. C'est pourquoi il paraît plus adapté de réfléchir à la pertinence du développement éolien à l'échelle intercommunale.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter la compétence : « développement éolien » Les élus communautaires ne souhaitent pas se prononcer sur cette prise de compétence en l'état actuelle et souhaitent disposer de plus d'informations sur les aspects positifs et négatifs de cette prise de compétence et du choix ou non de l'éolien pour notre territoire.*

Cette question sera donc revue lors d'une prochaine séance.

22. Questions diverses.

Le président annonce sa volonté de quitter le présidence de la communauté de communes, il met en avant des raisons personnelles pour expliquer sa décision.

La séance est levée à 20h30.